



BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France



Année 2018 N°58
20 septembre 2018

- Décisions du 19 septembre 2018 portant rectification des délégations de signature :	
*ordre général	P 2
*ressources humaines	P 3
*mesures temporaires	P 4
*horaires	P 5

Direction territoriale Bassin de la Seine

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

*Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.
Toute demande doit être adressée à la division Gouvernance et Sécurité Défense du siège de l'établissement,
175, rue Ludovic Boutleux- CS. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex*

**DECISION DU 19 SEPTEMBRE 2018
PORTANT RECTIFICATION DE LA DELEGATION DE SIGNATURE
EN MATIERE D'ORDRE GENERAL
DIRECTION TERRITORIALE DU BASSIN DE LA SEINE**

Le directeur général de Voies navigables de France,

Vu le code des transports,

Vu le code de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 modifié portant organisation et dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée, portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la décision du 20 août 2018 de M. Thierry Guimbaud, directeur général de Voies navigables de France, portant délégation de signature à M. Dominique Ritz, directeur territorial du Bassin de la Seine, en matière d'ordre général,

Vu la décision de M. Jérôme Meyer, directeur adjoint de la direction territoriale du Bassin de la Seine du 23 août 2018 désignant Mme Alice Lefort, chargée de l'intérim du secrétaire général,

DÉCIDE

Article 1^{er}

A l'article 2 de la délégation en matière d'ordre général du 20 août 2018 susvisée :

- les mots « Mme Alice Lefort, secrétaire générale » sont remplacés par « Mme Alice Lefort, secrétaire générale par intérim ».

Article 2

La présente délégation sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet www.vnf.fr.

Fait à Béthune, le 19 septembre 2018

Le directeur général
Signé
Thierry GUIMBAUD

**DECISION DU 19 SEPTEMBRE 2018
PORTANT RECTIFICATION DE LA DELEGATION DE SIGNATURE
EN MATIERE RESSOURCES HUMAINES,
DIRECTION TERRITORIALE DU BASSIN DE LA SEINE**

Le directeur général de Voies navigables de France,

Vu le code des transports,

Vu le code de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 modifié portant organisation et dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée, portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la décision du 20 août 2018 de M. Thierry Guimbaud, directeur général de Voies navigables de France, portant délégation de signature à M. Dominique Ritz, directeur territorial du Bassin de la Seine, en matière de ressources humaines,

Vu la décision de M. Jérôme Meyer, directeur adjoint de la direction territoriale du Bassin de la Seine du 23 août 2018 désignant Mme Alice Lefort, chargée de l'intérim du secrétaire général,

DÉCIDE

Article 1^{er}

A l'article 3 de la délégation en matière de ressources humaines du 20 août 2018 susvisée :

- les mots « Mme Alice Lefort, secrétaire générale » sont remplacés par « Mme Alice Lefort, Secrétaire générale par intérim ».

Article 2

La présente délégation sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet www.vnf.fr.

Fait à Béthune, le 19 septembre 2018

Le directeur général
Signé
Thierry GUIMBAUD

**DECISION DU 19 SEPTEMBRE 2018
PORTANT RECTIFICATION DE LA DELEGATION DE SIGNATURE
EN MATIERE DE MESURES TEMPORAIRES
DIRECTION TERRITORIALE DU BASSIN DE LA SEINE**

Le directeur général de Voies navigables de France,

Vu le code des transports,

Vu le code de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 modifié portant organisation et dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée, portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la décision du 20 août 2018 de M. Thierry Guimbaud, directeur général de Voies navigables de France, portant délégation de signature à M. Dominique Ritz, directeur territorial du Bassin de la Seine, en matière de mesures temporaires,

Vu la décision de M. Jérôme Meyer, directeur adjoint de la direction territoriale du Bassin de la Seine du 23 août 2018 désignant Mme Alice Lefort, chargée de l'intérim du secrétaire général,

DÉCIDE

Article 1^{er}

A l'article 2 de la délégation en matière de mesures temporaires du 20 août 2018 susvisée :

- les mots « Mme Alice LEFORT, Secrétaire générale (SG) » sont remplacés par « Mme Alice LEFORT, secrétaire générale par intérim ».

Article 2

La présente délégation sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet www.vnf.fr.

Fait à Béthune, le 19 septembre 2018

Le directeur général
Signé
Thierry GUIMBAUD

**DECISION DU 19 SEPTEMBRE 2018
PORTANT RECTIFICATION DE LA DELEGATION DE SIGNATURE
EN MATIERE D'HORAIRE
DIRECTION TERRITORIALE DU BASSIN DE LA SEINE**

Le directeur général de Voies navigables de France,

Vu le code des transports,

Vu le code de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 modifié portant organisation et dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée, portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la décision du 20 août 2018 de M. Thierry Guimbaud, directeur général de Voies navigables de France, portant délégation de signature à M. Dominique Ritz, directeur territorial du Bassin de la Seine, en matière d'horaires,

Vu la décision de M. Jérôme Meyer, directeur adjoint de la direction territoriale du Bassin de la Seine du 23 août 2018 désignant Mme Alice Lefort, chargée de l'intérim du secrétaire général,

DÉCIDE

Article 1^{er}

A l'article 2 de la délégation en matière d'horaires du 20 août 2018 susvisée :

- les mots « Mme Alice LEFORT, Secrétaire générale (SG) » sont remplacés par « Mme Alice LEFORT, Secrétaire générale par intérim ».

Article 2

La présente délégation sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet www.vnf.fr.

Fait à Béthune, le 19 septembre 2018

Le directeur général
Signé
Thierry GUIMBAUD